



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/749
10 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Points 8 et 47 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

CELEBRATION DU CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN 1995

Lettre datée du 9 décembre 1993, adressée au Président de
l'Assemblée générale par le Représentant permanent de
l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation, et à la suite de consultations avec les membres du Bureau du Comité préparatoire et d'autres représentants permanents, j'ai l'honneur de vous demander s'il serait possible de reprendre l'examen du point 47 de l'ordre du jour de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, intitulé "Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995".

J'ai deux raisons de formuler une telle demande.

En premier lieu, mon attention a été appelée sur le fait que l'Assemblée doit autoriser formellement les dispositions prises par le Secrétaire général pour que des fonctionnaires du Secrétariat soient affectés aux préparatifs du cinquantième anniversaire.

Un projet de résolution a été élaboré à cet effet, qui a recueilli l'assentiment du Bureau du Comité préparatoire et sera distribué pour consultations, puis présenté à l'Assemblée afin qu'elle puisse se prononcer sur la question.

En second lieu, le Représentant permanent du Kazakhstan a formulé une proposition, qui fait actuellement l'objet de consultations entre de nombreux Etats Membres, selon laquelle l'Assemblée déciderait, à la présente session, de convoquer, au début de 1995 et dans le cadre de la quarante-neuvième session, une session extraordinaire de courte durée. Cette session ferait partie des préparatifs du cinquantième anniversaire et permettrait de débattre les moyens de consolider l'action des Nations Unies en matière de diplomatie préventive, ainsi que de maintien, de rétablissement et d'affermissement de la paix.

Le projet de résolution élaboré à cet effet fait actuellement l'objet de discussions officielles entre représentants permanents.

C'est pourquoi je vous prie, par la présente, de prendre les dispositions nécessaires pour que l'Assemblée envisage de reprendre l'examen du point 47 de son ordre du jour et de débattre ces questions.

Soyez assuré que s'il est accédé à ma demande, les deux questions ci-dessus seront très rapidement portées à l'attention de l'Assemblée au titre du point 47 de l'ordre du jour afin qu'elle les débattre et puisse se prononcer à leur sujet.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Richard BUTLER, AM
